
Adoption d'une motion sur le discours du maire de la ville d'Auxonne, lors de la séance du 30 juillet 1791

Citer ce document / Cite this document :

Adoption d'une motion sur le discours du maire de la ville d'Auxonne, lors de la séance du 30 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIX - Du 29 juillet au 27 août 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. p. 49;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_29_1_11894_t1_0049_0000_2

Fichier pdf généré le 05/05/2020

« gais une nouvelle preuve de la profonde sagesse
« des représentants de la nation.

« Il proteste de nouveau de son inviolable
« attachement au gouvernement libre et monar-
« chique.

« Il jure de mourir plutôt que de souffrir qu'il
« soit porté la moindre atteinte aux lois de la
« nation et d'employer la confiance dont l'a
« honoré la ville d'Auxonne pour instruire ceux
« de ses concitoyens qu'on tenterait d'égarer,
« des vrais principes de la Constitution, leur en
« faire connaître le véritable sens et leur procu-
« rer ainsi le bonheur.

« Délibéré, etc., » (Applaudissements.)

M. le Président répond :

Messieurs,

« L'union qui règne entre vos concitoyens et
les militaires de votre garnison, votre attachement à la Constitution et votre soumission aux lois, prouvent que les Français étaient dignes de la liberté que la Révolution leur assure. L'Assemblée nationale reçoit avec satisfaction l'hommage de votre patriotisme, et vous invite à assister à sa séance. » (Applaudissements.)

Un membre : Je demande, Monsieur le président, que le discours de M. le maire d'Auxonne et votre réponse soient imprimés et insérés dans le procès-verbal.

(Cette motion est adoptée.)

Une députation de la ville de Poissy est admise à la barre.

L'orateur de la députation s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« La nation française a voulu enfin être libre : elle vous a chargés de lui donner une Constitution, que les abus de l'ancien gouvernement sollicitaient vivement.

« Les véritables patriotes, les amis du peuple, étaient bien loin de croire que la plus belle Constitution qui ait encore existé dans l'Empire français, éprouverait autant d'entraves que de contrariétés.

« Il a fallu, Messieurs, votre courage et votre zèle infatigable pour la faire et la continuer, car rien n'a été épargné pour vous dégoûter du poste honorable que vous occupez.

« Vous avez, Messieurs, justifié à la nation entière, que les véritables pères du peuple ne se laissent point intimider par les entreprises de ceux qui sont véritablement ses ennemis, et accoutumés à la maîtriser; votre fermeté a appris à ces ennemis que les dangers et les tentatives de tout genre et de toute espèce ne vous inquiétaient guère, et que vous n'abandonneriez point la bonne cause, celle des droits, du bien et de l'avantage de la nation française.

« L'ordre ancien ne pouvait subsister plus longtemps, toutes ses parties étaient infectées d'abus qui pesaient considérablement sur ce malheureux peuple, qui, sacrifiant ses peines, ses soins, ses cultures et ses sueurs, ne jouissait pas encore du droit le plus doux : celui d'être libre, tandis qu'une certaine classe d'hommes qui n'avaient pas plus de droit que lui, suivant la nature, jouissaient de tous les avantages.

« Il n'est plus ainsi, la nouvelle Constitution rend justice à tous les hommes de l'Empire français; elle reconnaît leurs droits et la souverai-

neté du peuple, si longtemps méconnue : ces pouvoirs sont délégués; les bases de l'ordre public sont établies; voilà où se trouve établi le bonheur des citoyens.

« Pour faire cet heureux ordre de choses, il fallait des hommes rares, des vrais amis de la patrie. Que dis-je? Il fallait les hommes qui siègent dans cette Assemblée, il les fallait parce qu'ils ont prouvé, depuis plus de deux ans, que les travaux, les veilles et les découragements de tous genres ne pouvaient rien sur eux. Aussi, que de lauriers ne cueillerez-vous point, Messieurs, en quittant la superbe ouvrage que vous avez fait pour la régénération de l'Empire français?

« Il ne faut pourtant pas le dissimuler, cette superbe régénération ne plaît point aux êtres qui n'ont pas encore perdu les habitudes de l'ancien régime, puisque, dans différents temps et à différentes époques, ils ont tenté de l'empêcher et de l'anéantir; mais le courage et la fermeté des dignes représentants de la nation, le maintien, le zèle et le dévouement des gardes nationales leur ont fait voir que leurs entreprises étaient vaines, et qu'une nation aussi généreuse et faite pour être libre, que la nation française, savait employer les moyens capables d'assurer pour toujours une liberté qui formait le plus beau droit et le plus bel apanage des individus de cet Empire.

« Comment, au surplus, pourrait-on ne pas maintenir dans toute sa forme et sa splendeur la Constitution que vous avez faite? Non seulement elle établit la souveraineté du peuple, règle les droits de l'homme et l'égalité dans les impôts; mais elle décide qu'il n'y en aura plus de désastreux, ni de ces droits de gabelles, de ces saisies domiciliaires pour les aides qui ne présentaient autre chose que des vexations inouïes.

« Le peuple payera des impôts, sans doute, parce qu'il en faut pour le soutien de la plus belle monarchie de l'univers, mais ce ne sera point comme par le passé; ce sera au regard à ses facultés, à ses forces; les ci-devant privilèges ne subsistent plus, et ceux qui en jouissaient en payeront de même, eu égard à leurs propriétés.

« Voilà les avantages qu'ont déjà éprouvés et qu'éprouveront encore d'une manière plus sensible, par la suite, les citoyens de toutes les cités de ce royaume. Aussi, Messieurs, recevez-vous journellement de leur part les adresses du dévouement le plus formel à la Constitution.

« En particulier, j'ai l'honneur de vous porter la parole devant l'auguste Sénat du royaume, au nom de plus de 6,000 âmes composant la ville et le canton de Poissy, qui, à compter du moment de la Révolution, ont juré sur leur honneur et leur vie de maintenir la Constitution décrétée par vous.

« Achevez, Messieurs, votre superbe ouvrage, comptez qu'il sera maintenu de toute la force et de l'énergie des citoyens de notre ville et de notre canton, que nos collègues et moi représentons devant vous; ils ont dans toutes les occasions fait preuve de leur patriotisme et de leur courage pour le soutien de la Constitution.

« Que ce ne soient point, Messieurs, ces faits des 20 et 21 juin, qui avaient pour base la grande question relative au roi, qui vous arrêtent. Ils ont pour mérite de donner lieu à beaucoup de pétitions extraordinaires, contraires même à un des articles formels de la Constitution, qui déclare que le gouvernement français est monarchique. Ils ont distingué des hommes aimant la